



Société anonyme au capital de 575 031 457,50 €  
Siège social : 14-16, rue des Capucines - 75002 Paris  
R.C.S PARIS 592 014 476

Paris, le 6 mars 2024

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES  
LE 25 AVRIL 2024**

Les actionnaires de la société Gecina (la « **société** ») sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte (AGM) qui se tiendra le :

**Jeudi 25 avril 2024 à 15 heures,  
A l'hôtel Kimpton Saint-Honoré, 20 rue Daunou, 75002 Paris**

Un avis de réunion contenant l'ordre du jour, le texte intégral des projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'AGM du 25 avril 2024 a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) de ce jour. Cet avis de réunion ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolutions peuvent être consultés sur le site internet de Gecina ([www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)).

L'avis de réunion sera suivi d'un avis de convocation qui sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les documents préparatoires à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires de la société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions réglementaires applicables.

Sur demande écrite adressée au siège de Gecina par voie postale ou à l'adresse électronique suivante : [titres&bourse@gecina.fr](mailto:titres&bourse@gecina.fr), tout actionnaire pourra demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Ces documents pourront aussi être consultés au siège de la société et seront disponibles sur son site internet ([www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)).

Le Conseil d'administration